

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



LA DÉPÊCHE D'AGGLOPOLYS

Novembre 2018

ACTUALITÉS

- L'opération «trottoirs fleuris» dans notre commune [3](#)
- Vers une transition énergétique des bus Azalys ? [3](#)
- Programmation du Jeu de Paume - janvier mars 2019 [4](#)
- PLUi-HD : 5 objectifs pour 2035 [5](#)
- Extension du bassin de l'Agf'eau [5](#)

DOSSIERS

- Agglopolys, un territoire où entreprendre [6](#)
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? [8](#)
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne [9](#)
- Amélioration de l'habitat [10](#)
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! [11](#)
- Azalys, une offre de transport complète [12](#)
- La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective [15](#)
- La fourrière animale [17](#)
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : un accès gratuit [18](#)
- Les piscines d'Agglopolys [19](#)
- Le crématorium du Val de Loire [20](#)

L'opération «trottoirs fleuris» dans notre commune

Agglopolys, qui entend poursuivre son action en faveur des paysages, a lancé au printemps dernier auprès de ses 43 communes l'opération « rues-jardins ». Son principe : créer des ambiances de jardins dans les rues en réorganisant la place des modes doux et du végétal. 23 communes, dont la nôtre, ont souhaité, dans ce cadre, semer des graines de fleurs sur l'espace public : trottoirs ou pelouses.



Les objectifs :

- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants
- donner une image attractive d'Agglopolys et des communes (axes touristiques, entrées de villes et de villages, ...)
- apaiser la circulation au bénéfice de la vie locale et de la sécurité
- promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- renforcer le lien social et le « vivre ensemble »
- mettre en valeur le patrimoine par l'aménagement de l'espace public.

Agglopolys a offert à notre commune les mélanges de graines de plantes vivaces et annuelles, conçus pour durer plusieurs années. Les annuelles permettront un fleurissement au printemps 2019, relayées par les vivaces l'année suivante. A charge de notre commune de préparer le sol, de semer les graines, puis d'entretenir les plates-bandes.

Au total, sur le territoire d'Agglopolys, près de 73 rues seront semées à l'automne pour un fleurissement au printemps prochain, représentant plus de 5km de trottoirs fleuris !

Vers une transition énergétique des bus Azalys ?

Agglopolys souhaite inscrire son réseau de transport Azalys dans une démarche de transition énergétique et teste, en cette fin d'année 2018, des bus au gaz et des bus électriques.

Objectif : investir dans des véhicules propres.

Ces tests ont pour objectif de comparer les différentes énergies et faciliter l'arbitrage vers l'énergie la plus adaptée au réseau Azalys, à partir de critères environnementaux, techniques et économiques. Les principales motorisations des véhicules y sont étudiées (Diesel thermique EURO 6, GNV, hybride, éthanol et électrique) sur 4 critères économiques principaux :

- le coût moyen d'acquisition,
- le coût moyen d'exploitation,
- coût moyen de maintenance préventive,

- les coûts d'investissements nécessaires au niveau du Terminus, le dépôt bus, pour l'exploitation de la nouvelle énergie choisie (travaux obligatoires pour l'électrique et le gaz).



Le Jeu de Paume : demandez le programme ! JANVIER/MARS 2019

> SPECTACLES/CULTURE :

• Les Chevaliers du Fiel

Mercredi 9 janvier 2019 à 20h30

Les chevaliers du Fiel dans leur nouveau spectacle 2019 : Camping-Car For Ever !

Après Croisière d'enfer et Noël d'enfer, Monsieur et Madame Lambert achètent enfin un camping-car et se lancent dans l'aventure... Et quelle aventure ! Où va-t-on dormir ce soir ? Combien va-t-on consommer de carburant dans les côtes et de rosé à l'arrêt ? Les Chevaliers du Fiel vous embarquent dans la saga du camping-car... fou rire For Ever garanti !

Ecrit par Eric Carrière, avec Eric Carrière et Francis Ginibre.

Places assises numérotées, de 35,20€ à 59,20€.

Réservations dans les points de vente habituels et sur az-prod.com

Réservation pour les personnes en situation de handicap, les groupes à partir de 6 pers. et les CE :
02 47 31 00 94.



• Spectacle musical

«Dans la forêt... bestiale pagaille»

Samedi 30 mars à 20h30

Un spectacle réunissant 200 élèves issus de toutes les écoles de musique du réseau Cadences. De quoi découvrir la diversité de son enseignement !

Gratuit - Sur réservation au plus tard le 23 mars, au 02 54 44 51 82 ou reseau.cadences@agglopolys.fr

Le Jeu de Paume

64 avenue de Châteaudun à Blois
Tél. 02 18 14 24 95 - agglopolys.fr

> SALONS-EVENEMENTS :

• Nuit de l'orientation

Vendredi 25 janvier de 17h30 à 21h30

L'objectif de cet événement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher est d'accompagner et d'informer collégiens, lycéens, étudiants et leurs parents sur le plus large éventail de métiers et les possibilités de carrière. De nombreux professionnels des secteurs publics et privés, industrie, commerce, artisanat, services aux entreprises, à la personne... seront présents pour apporter leur retour d'expérience et aider les jeunes à s'orienter.

• Salon du mariage

Samedi 23 février de 10h à 19h et dimanche 24 février de 10h à 18h

Ce doit être le plus beau jour de votre vie ? Venez découvrir les prestations proposées futurs mariés : traiteurs, vendeurs de robes, photographes...

• Salon de la Maison

Les 1^{er}, 2 et 3 mars 2019

• Forum régional de l'orientation

Du jeudi 7 au samedi 9 mars

Collégiens, lycéens et apprentis sont attendus pour ce forum dont le thème portera sur l'innovation, la recherche et les métiers d'avenir. L'égalité entre les filles et les garçons restera le fil rouge de cette nouvelle édition. Des spécialistes de l'information et de l'orientation répondront à vos interrogations liées à la formation, aux diplômes, aux métiers, aux études en Europe...

Le samedi, des conseillers en évolution professionnelle seront présents pour éclairer les visiteurs sur les possibilités d'évolution professionnelle tout au long de la vie.

> SPORTS :



Les matchs de l'ADA Blois basket 41 :

- **Vendredi 11 janvier à 20h**, contre Gries Oberhoffen
- **Samedi 19 janvier à 20h**, contre Nantes
- **Samedi 2 février à 20h**, contre Vichy-Clermont
- **Vendredi 8 février à 20h**, contre Saint-Chamond
- **Mardi 5 mars à 20h**, contre Quimper
- **Dimanche 17 mars à 16h**, contre Orléans.

PLUi-HD : 5 objectifs pour 2035

Agglopolys s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat-déplacements (PLUi-HD). L'année 2018 a été consacrée à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), commun pour les 43 communes de l'agglomération, et qui présente les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années. Les objectifs de notre futur document d'urbanisme se dessinent !



- **Diviser par 2 notre consommation d'espaces naturels et agricoles à des fins d'urbanisation par rapport aux années passées**

Dans le souci de produire un urbanisme plus vertueux et de préserver notre environnement, les extensions urbaines seront réservées aux secteurs stratégiques. L'optimisation et la réhabilitation des bourgs, centres-villes et zones industrielles sera privilégiée.

- **Accueillir 6 750 nouveaux habitants**

- **Préserver les emplois existants et créer 6 750 emplois supplémentaires**

- **Produire 8 850 logements**

Le PLUiHD a pour ambition de porter le développement économique et l'attractivité résidentielle dans une dynamique positive et durable. Le cœur d'agglomération portera une part importante de ces objectifs pour renforcer son rayonnement. Chaque commune contribuera à produire du logement adapté aux besoins et accueillir des emplois, en misant sur leurs atouts (commerce de proximité, artisanat, cadre de vie, agriculture, développement du numérique...).

- **1 déplacement sur 2 réalisé en mode alternatif à la voiture individuelle**

Développement de liaisons cyclables, du télétravail, du co-voiturage, création de logements à proximité des services et emplois... Le projet propose une mobilité plus durable à l'échelle du territoire en proposant des alternatives à la voiture individuelle et des solutions pour réduire, voire même éviter certains déplacements.

Pour mémoire :

*Pour formuler des observations, des questions et des contributions, demandez le registre de concertation dans votre Mairie ou adressez vos courriers à
Monsieur le Président d'Agglopolys,
Hôtel d'agglomération,
1 rue Honoré de Balzac, 41000 BLOIS.*

Pour plus d'informations sur le PLUi-HD, rendez vous sur agglopolys.fr/plui ou dans votre mairie.

Extension du bassin de l'Agl'eau

En raison de la fréquentation constante et croissante du centre aquatique Agl'eau, Agglopolys a décidé d'étendre le bassin extérieur pour favoriser la pratique de la nage. Extension prévue en juin 2019.

Le bassin extérieur actuel de l'Agl'eau, accessible en toutes saisons, est composé d'une zone détente avec des banquettes bouillonnantes et cascades d'eau, et de 3 lignes d'eau de 18 m (de 1,80 m de large), soit un total de 210 m². Il est très fréquenté. Les jours d'affluence, les nageurs rencontrent des difficultés pour pouvoir se croiser sur une même ligne d'eau.

La surface de ce bassin extérieur sera donc augmentée de 170 m² avec 4 lignes de nage de 25 m (de 2,5 m de large), créées. La zone de détente ludique et la profondeur de 1,20 m seront conservées.

Pour compléter cette transformation, les plages minérales extérieures seront agrandies de 233 m², la circulation du parking modifiée et 43 places supplémentaire créées.



AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

Chefs d'entreprise, porteurs de projets, Agglopolys vous accompagne

Si vous êtes chef d'entreprise ou souhaitez le devenir, contactez la mission développement économique et territorial d'Agglopolys qui propose aux entreprises une offre de services globale permettant de les accompagner au mieux dans leurs projets.

Aide à la création d'entreprise

Agglopolys soutient ou participe à plusieurs dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises :

- Mature Entreprise : couveuse d'entreprises, installée à Blois depuis 2006
- Loir-et-Cher Initiative : prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises
- ADIE : micro-crédit pour les créateurs exclus du système bancaire

Aide à l'implantation et à l'extension

Parce que réussir le développement de son entreprise demande de l'organisation, Agglopolys et son réseau de partenaires se chargent de trouver aux chefs d'entreprises des solutions adéquates : immobilier, foncier, financement, recherche de partenaires, recrutement, formalités diverses...

Ainsi, Agglopolys répond à toutes vos questions grâce à une collaboration étroite avec ses différents partenaires :

- La SEM (société d'économie mixte) d'aménagement : 3 Vals aménagement
- La SEM patrimoniale : Territoires Développement
- La Maison de l'emploi du Blaisois

En fonction de la réglementation en vigueur et pour certains projets de création ou de développement d'entreprise, Agglopolys peut accompagner ces projets par des aides sur l'investissement immobilier. Le Conseil Régional peut aussi abonder ces aides. Des aides d'Agglopolys peuvent également être mobilisées dans le cadre de projets innovants ou sur la recherche et le développement.

Aide aux hébergements hôteliers

Le Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers soutient le développement de l'offre hôtelière, contribue au développement touristique durable du territoire, accompagne la montée en gamme des établissements. Ces aides peuvent être mobilisées dans le cadre de travaux d'investissement immobilier y compris pour l'hôtellerie de plein air.

Mission développement économique et territorial
Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 02 54 90 35 22 - dev-eco@agglopolys.fr

L'offre foncière

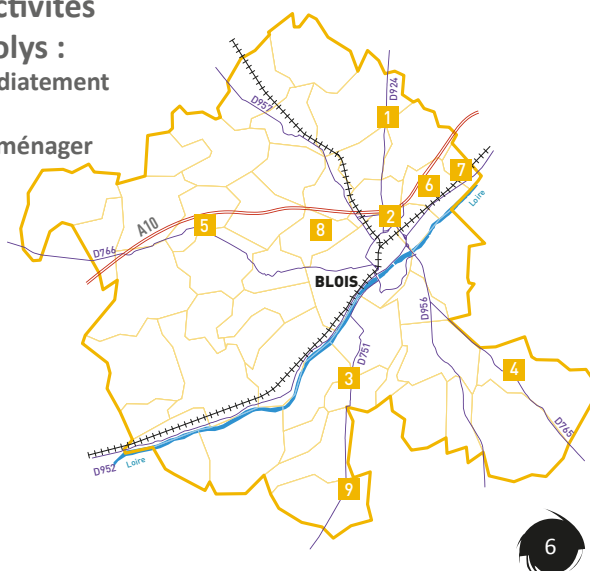
- 1 000 ha de parcs d'activités
- 41 parcs d'activités sur 22 communes

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)
Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Parcs d'activités

d'Agglopolys :

13 ha immédiatement disponibles
et 32 ha à aménager



- | | | | |
|---|--|---|---|
| 1 | AVERDON
Parc d'activités de Malakoff
4,5 ha à aménager | 6 | LA CHAUSSÉE SAINT-VICTOR
Parc d'activités des Châteaux
2,4 ha* + 22,4 ha à aménager
28€ HT/m ² |
| 2 | BLOIS
Parc d'activités des Guignières
1,1 ha* - 27 € HT/m ² | 7 | MÉNARS
Parc d'activités du Courtois
0,22 ha* - 14 € HT/m ² |
| 3 | CANDÉ-SUR-BEUVRON
CHAILLES - LES MONTILS
Parc d'activités de l'Artouillat
1,8 ha* - 10€ HT/m ² | 8 | SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY
Parc d'activités de la Boissière
0,96 ha à aménager |
| 4 | COUR-CHEVERNY
Parc d'activités de l'Ardoise
4,3 ha* - 18 € HT/m ² | 9 | SAMBIN
Parc d'activités de l'Ardoise
4 ha à aménager |
| 5 | HERBAULT
Parc d'activités des Mûriers
3,4 ha* - 12 € HT/m ² | | |

* surface viabilisée disponible

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 ont permis de livrer une première tranche de 15,3 ha en 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.

Les années 2017 et 2018 ont vu une forte commercialisation de la première tranche. Devant ce franc succès, la seconde tranche de viabilisation se réalisera en 2019 avec quelques années d'avance sur le calendrier initial.

La reconversion des friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour les entreprises.

Site Cino Del Duca

Après achèvement de la démolition en 2016, il accueillera de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois. En effet, le permis de construire a été accordé durant l'été 2017 à Concept Ty pour son projet de construction d'immobilier d'entreprise (bureaux et locaux d'activités). Ce promoteur commencera prochainement la réalisation d'un village d'entreprises de 6 800 m².

Le village d'entreprises de l'Arrou

Au sein d'un village d'entreprise d'une superficie totale de 6 200 m² situé route de Château-Renault à Blois, Agglopolys propose à la location ou à la vente, quelques bureaux à partir de 65 m².

Le Lab : l'espace collaboratif pour entreprendre



François Christophe ©

L'espace coworking du Lab

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, a ouvert fin 2016 à Blois. Il regroupe sur un même lieu une pépinière d'entreprises, un espace de coworking et un hôtel d'entreprises. Le tout, avec un animateur sur site et des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat et au numérique.

En y louant des bureaux, ateliers, locaux mixtes et salles de réunion, vous bénéficiez de prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, espaces détente et repas, entretien des espaces communs, parking privé...

Pépinière

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement attractif, un accompagnement personnalisé (conseils, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Coworking

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.



3/5 rue Roland Garros à Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Agglopolys gère au quotidien les lagunes, les stations d'épuration, l'entretien du réseau public et des branchements, réalise les études et les travaux des postes de refoulement, des stations d'épuration, des extensions et des améliorations du réseau public... Objectif : assurer un rejet de qualité des eaux usées traitées vers le milieu naturel.

Services aux particuliers

Pour toutes vos demandes (obstruction de canalisations situées sous le domaine public jusqu'en limite de propriété, demande de raccordement...), contactez le 0806 000 139.

L'entretien de la partie du branchement situé en domaine privé est entièrement à la charge du propriétaire. Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération

1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois

Tél. 0806 000 139 | assainissement@agglopolys.fr



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

- Sensibilisation des propriétaires d'installations obso- lètes à la réhabilitation
- Nécessité et obligation d'entretien
- Aides financières pour la réhabilitation
- Accompagnement de ceux qui désirent s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement en réhabilitant leur installation

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le

SPANC, avec les services du Conseil départemental de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement. Durant les travaux, l'usager a obligation d'informer Agglo- polys de l'avancement des travaux afin que le technicien du Conseil départemental passe vérifier leur bonne exécution par rapport au projet validé.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant.

Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Hôtel d'Agglomération
1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 0806 000 139 – assainissement@agglopolys.fr

EAUX USÉES : LES BONS GESTES

Comment entretenir mon installation ?

Afin de préserver l'état de mon installation, ainsi que l'environnement, un entretien régulier est essentiel :

- Fosse septique / Fosse toutes eaux : une vidange complète doit être effectuée par une entreprise agréée tous les 4 ans en moyenne.
- Pré-filtre : nettoyage 2 fois / an environ.
- Bac dégraisseur : retrait des graisses flottantes tous les trimestres et vidange complète 2 fois / an.
- Pompe de relevage : nettoyage 1 à 2 fois / an.

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Afin de garantir la longévité de mon installation, je ne dois pas déverser dans les canalisations (lavabo, évier, toilettes...) :

- Huiles (vidange, friture) : je les dépose à la déchetterie.
- Produits dangereux (peintures, liquides corrosifs, solvants...) : je les dépose à la déchetterie.
- Médicaments : je les ramène chez mon pharmacien
- Déchets solides (mégots de cigarettes, lingettes, protections hygiéniques, préservatifs) : je les jette à la poubelle.



AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.



Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Rénov'ENERGIE vous accompagne dans vos démarches (auprès des artisans, possibilité de financements) et vous donne les clés pour optimiser vos travaux.

Lancée en 2015 en partenariat avec l'ADIL 41 - EIE, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher et

la Maison de l'Emploi du Blaisois, Rénov'ENERGIE est une plate-forme facilitant vos démarches pour la réalisation de vos travaux de rénovation énergétique. L'ADIL 41 - EIE est votre interlocuteur pour vous conseiller et affiner votre projet.

Avec Rénov'ENERGIE, vous pouvez :

- bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- optimiser les financements disponibles
- faire réaliser les travaux par un groupement d'artisans labellisés RGE (menuisiers, électriciens, charpentiers, spécialistes en isolation intérieure et extérieure, chauffagistes, installateurs de VMC)
- être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier.

La rénovation énergétique permet de faire baisser votre facture d'énergie, d'améliorer votre confort et d'augmenter la valeur patrimoniale de votre bien.

Contact

ADIL 41 – EIE (Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Énergie)
34 avenue Maunoury, porte C, à Blois.
Tél. 02 54 42 10 00



AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

La communauté d'agglomération de Blois encourage les modes de déplacements doux, pour vous aider à lâcher le volant au profit du guidon et de la marche à pied !

Et si vous lanciez une ligne Carapattes ?

Les Carapattes sont un dispositif de ramassage scolaire qui s'effectue à pied, encadré par des parents et/ou grands-parents volontaires. Il permet de fournir aux écoliers un mode de transport sain, convivial et sécurisé.

A tout moment, la direction d'une école ou des parents d'élèves peuvent contacter Agglopolys pour les accompagner tout au long de leur démarche. Si les conditions sont réunies (nombre minimum d'enfants, d'accompagnateurs, faisabilité/sécurité du trajet...), une réunion est organisée par Agglopolys pour mettre en place le circuit avec les acteurs concernés et fournir le matériel de sécurité (gilets et brassards fluorescents).

Contact : Direction Mobilités d'Agglopolys, tél. 02 54 56 49 95.

Je loue un vélo à assistance électrique sans contrainte

Profitez d'un vélo électrique de location à partir de 135 euros*/an seulement, (*avec la prise en charge de la moitié du prix de l'abonnement par votre employeur, obligation légale).

La location peut se faire à l'année, au mois ou au trimestre et comprend deux entretiens préventifs par an dont le changement de batterie si nécessaire.

Location Azalys	1 mois	3 mois	1 an
Abonné Azalys	30 €	60 €	180 €
Non-abonné	45 €	90 €	270 €

► Nouveau pour les étudiants : - 50%.

Les vélos de locations, de marque française, ont une transmission à cardan très fiable, sans salissure ni dérailage possibles.

Une fois loué, vous pouvez l'emmener partout : pour aller en cours, au travail, faire des courses ou vous promener !

Contact : Agence Azalys – 3 rue du commerce à Blois
Tél. 09 693 693 41 (prix d'un appel local).



L'appli Géovélo est désormais opérationnelle sur notre territoire

L'appli qui cartonne à Paris, Tours et Orléans est désormais disponible gratuitement sur votre smartphone pour le territoire d'Agglopolys, sur App Store & Google play.

A QUOI ÇA SERT ?

► **NAVIGATION** - L'application fonctionne comme un GPS et vous guide en temps réel lors de vos trajets. Si vous découvrez une erreur cartographique, un aménagement urbain qui n'a pas été mis à jour ou encore des problèmes de voirie, vous pouvez le signaler et ainsi contribuer à l'amélioration de Geovelo et du réseau cyclable.

► **ITINÉRAIRE** - Calculez des itinéraires adaptés à votre pratique, du parcours le plus rapide au plus sécurisé. L'application choisit en priorité les pistes, les bandes cyclables et les rues peu passantes pour vous assurer confort, sécurité et tranquillité. Lors de vos déplacements, retrouvez également la géolocalisation des parkings spécifiques aux deux roues ou les magasins de réparation.

► **STATISTIQUE** - Mois par mois, suivez vos statistiques : kilomètres parcourus, temps d'activité, calories consommées, vitesse moyenne, etc. Activez la détection d'activité pour enregistrer vos itinéraires vélos même lorsque vous n'utilisez pas l'application !

► **DÉCOUVERTE** - Découvrez votre territoire comme vous ne l'avez jamais vu ! L'application vous propose des balades urbaines et la découverte des plus beaux paysages. Des explorations autonomes ponctuées d'informations historiques et culturelles.

Les services Géovélo sont disponibles via les sites internet geovelo.fr ou agglopolys.fr



J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400€ remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Démarche dématérialisée en ligne : agglopolys.fr

Je dis adieu au péage et j'adopte le train + vélo

Un garage à vélo sécurisé (50 places) est à disposition en gare de Blois pour permettre aux actifs de se rendre facilement de la gare à leur lieu de travail. Abonnement mensuel : 8€ / Trimestriel : 15€ / Annuel : 40€.

Contact : Stationéo, 2 av Gambetta à Blois.
Tél. 02 54 70 58 30.

AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, ou encore une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs.

Découvrez-les et laissez-vous séduire !

7 lignes sur le coeur d'agglomération

Les lignes A, B, C, D, E, F et G desservent Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Vineuil et Villebarou. Elles fonctionnent du lundi au samedi toute l'année, sauf la ligne G qui fonctionne du lundi au vendredi. Les lignes B, C et D circulent également les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Une navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 15 minutes. Depuis 2018, les navettes sont électriques.

CONNAITRE LES HORAIRES DE BUS EN TEMPS RÉEL !

1. En flashant le QR Code à l'arrêt de bus

2. Par SMS au 31014 (coût d'un SMS normal)

Envoyer azalys suivi du n° de l'arrêt et éventuellement la lettre de la ligne utilisée. Ajouter un espace entre le code de l'arrêt et la lettre de la ligne utilisée.

3. Par téléphone au 02 900 800 45 (prix d'un appel local)

Utiliser les équivalences suivantes :

Ligne A=1 / Ligne B=2 / Ligne C = 3 / Ligne D = 4 / Ligne E = 5 / Ligne F = 6 / Ligne G = 7

Navette de centre-ville = 8

4. En consultant le site internet d'AZALYS azalys-blois.fr ou en téléchargeant le widget.

10 lignes du réseau Rémi au tarif du réseau Azalys

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Rémi du Conseil régional Centre-Val de Loire. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau Azalys, sur le périmètre d'Agglopolys. Consultez les lignes Rémi sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr.

Les lignes scolaires

35 lignes scolaires numérotées S1, S2, etc, desservent les établissements de Blois, le collège Marcel-Carné à Vineuil et le collège Joseph-Crocheton à Onzain. Ces lignes fonctionnent du lundi au vendredi en période scolaire. Elles ne sont pas uniquement réservées aux scolaires. Retrouvez ces lignes sur www.azalys-blois.fr.

Pour des déplacements tôt le matin ou tard le soir, optez aussi pour Azalys !

Du lundi au vendredi, Azalys vous emmène au centre-ville de Blois et à la gare SNCF tôt le matin, **depuis n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pour cela, il suffit de réserver au 09 693 693 41, au plus tard la veille avant 17h (et le samedi pour le lundi matin).

Lieu d'arrivée	Du lundi au vendredi, heure d'arrivée
Gare SNCF	6h25
Denis Papin	6h30

Service du soir depuis Denis Papin et Gare SNCF

Le soir, repartez du centre-ville de Blois et de la gare SNCF **vers n'importe quel arrêt des lignes A à G**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer votre arrêt de descente au conducteur lorsque vous montez dans le bus.

Lieu de départ	Heures de départ, du lundi au samedi		
Denis Papin	20h20	21h20	22h25
Gare SNCF	20h25	21h25	22h30
Lieu de départ	Heures de départ, dimanches et jours fériés (hors 1 ^{er} mai)		
Denis Papin	19h05		
Gare SNCF	19h10		

Service du soir depuis Cap Ciné

Les vendredis et samedis soirs toute l'année, profitez d'une dernière séance de cinéma ou d'un restaurant. Azalys vous remmène chez vous ! 3 départs vers n'importe quel arrêt des lignes A à G : **22h15, 23h15, 00h15**. Pas besoin de réserver ! Il suffit d'indiquer au conducteur votre arrêt de descente lorsque vous montez dans le bus.

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

Pour Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-La-Fo-rêt et Vineuil, ce service est accessible à toutes les per-sonnes qui habitent à plus de 500 mètres à vol d'oiseau d'un arrêt des lignes fortes A, B, C, D et E du réseau AZALYS. Pour toutes les autres communes d'Agglopolys, il est ou-vert à tous les habitants.

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Les horaires

Heures d'arrivée aux points d'arrêts (trajet aller), à plus ou moins 10 minutes :

Du lundi au samedi			
9h	10h30	14h	15h30
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	10h30	/	15h30

Heures de départ des points d'arrêts (trajet retour) :

Du lundi au samedi			
11h	12h30	16h	18h
Dimanche et jour férié (sauf 1 ^{er} mai)			
/	12h30	/	18h

Tarifs Résago

Pass Résago 1 trajet : 2,50 €

Pass Résago solidaire 1 trajet (quotient familial inférieur à 650) : 1,25 €

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : azalys-blois.fr
Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys en substitution des lignes régulières de transport des voyageurs. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).



Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les deux mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la com-mission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur azalys-blois.fr

Les réservations pour les trajets domicile-travail et rendez-vous médicaux doivent être effectuées 48h ouvrables à l'avance, et jusqu'à une semaine à l'avance.

Pour les autres trajets, le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 17h la veille du transport
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Les tarifs sont identiques à ceux du réseau Azalys (ex. Pass 1h : 1.25€)

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Rémi, services du matin et du soir, Handigo)

Pass 1 heure : 1,25 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,30 €
- Pass 10 x 1H : 10,60 €
- Pass 24 H : 3,20 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 18,60 €
- 26/69 ans : 30 €
- 70 ans et + : 19,50 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 3 € à 15 €/mois.

Le Pass liberté

Le Pass Liberté vous permet de voyager librement, sans abonnement ni monnaie et à tarif préférentiel !

Vous prenez le bus assez souvent mais pas suffisamment pour souscrire un abonnement mensuel ou annuel, vous n'avez jamais de monnaie sur vous, le nouveau Pass Liberté est fait pour vous !

Le principe

A chaque montée dans le bus, vous validez votre carte « Pass Liberté ».

Vous serez prélevé, en différé, de la somme des trajets effectués, directement sur votre compte. Vous voyagez et payez après.

Le Pass Liberté dans le détail

- Librement : paiement différé, par prélèvement automatique (Ex. : vous êtes prélevé le 5 novembre pour les voyages effectués du 1^{er} au 30 septembre).
- Sans abonnement : l'adhésion est gratuite et sans engagement sur la durée. Seulement 2 € vous seront demandés pour créer votre carte sans contact.
- Sans monnaie : plus besoin de prévoir de la monnaie à bord du bus. Vous payez après coup les voyages effectués.
- À tarif préférentiel : vous payez 1,06 € par voyage (1 heure de déplacement), au lieu de 1,25 € pour un Pass 1h.

Points de vente des titres de transport

Vous pouvez acheter vos titres de transport dans 21 points de vente répartis sur tout le territoire d'Agglopolys ! En plus de l'agence commerciale située 3 rue du Commerce à Blois, retrouvez la liste des dépositaires pour acheter ou recharger tous vos titres de transport Azalys sur le site internet azalys-blois.fr.

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur azalys-blois.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !



VOYAGER DANS TOUTE LA RÉGION AVEC JV-MALIN

Les titres de transport identifiés sur une face « JV Malin » sont le fruit d'un travail de l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région Centre-Val de Loire. Ils garantissent une inter-opérabilité des systèmes billettiques permettant de charger des abonnements de bus et des titres SNCF, ceux du réseau Fil Bleu de Tours, du réseau TAO d'Orléans et du réseau Azalys. A terme, les usagers pourront emprunter l'ensemble des modes de transports publics de la région avec ce système.

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères

Dans votre commune, le jour de collecte est le **vendredi**. Elle s'effectue en porte à porte, le matin de 5h à 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille de la collecte à partir de 19h.

Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique dès que possible pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie.

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac. Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par la Communauté d'agglomération de Blois, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration.

L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.

Les jours fériés

La collecte est maintenue les jours fériés, sauf les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

La collecte de ces jours fériés est reportée au lendemain.

En conséquence, les collectes des jours suivants sont décalées d'une journée, sur tout le territoire, jusqu'au samedi inclus.

Les déchets recyclables

Ils sont à déposer dans les Points Tri de votre commune.

Trois types de conteneurs sont à disposition pour trier :

- les bouteilles, pots et bocaux en verre.
- les journaux-magazines, les catalogues et annuaires, les lettres et impressions, les enveloppes blanches, les petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux, carton entourant les produits laitiers, boîtes à chaussures, etc...) et les briques alimentaires.

- les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes et canettes métalliques, les aérosols et barquettes en aluminium.



Astuces !

Pensez à compacter vos bouteilles en plastique : moins volumineuses, elles rempliront ainsi moins vite le conteneur de tri ! Les cartons de grande taille (emballages de meubles, électroménager...) doivent être apportés à la déchetterie. Il est interdit de les jeter dans les Points Tri. En effet, ces cartons gênent le remplissage et le vidage des conteneurs de tri.

Les déchetteries

Les déchets végétaux, déchets encombrants, métaux, cartons, gravats, équipements électriques et électroniques, meubles, déchets issus du bricolage et du jardinage, huile de vidange, huile de friture, piles et accumulateurs, batteries, radiographies, cartouches d'encre, téléphones portables, lunettes sont à apporter en déchetterie, **dans la limite de 1m³ par jour**. L'accès est gratuit sur simple présentation d'un justificatif de domicile.

Sont interdits :

- les pneus, les extincteurs, les bouteilles de gaz (retour fournisseur),
- médicaments (retour pharmacie),
- l'amiante (entreprises spécialisées).

Si vous ne pouvez pas vous rendre en déchetterie ou si vos déchets sont trop lourds et volumineux, Agglopolys propose un service payant d'enlèvement d'objet à domicile ou de location de bennes (tarifs sur agglopolys.fr).



Des bornes Habit Box

Mêmes usés, déchirés ou abîmés les textiles ont de l'avenir. Glissez-les, propres, secs et en sacs fermés dans l'une des 80 « Habitbox » réparties sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys ! Une nouvelle vie leur sera offerte (don, réparation, recyclage).

Retrouvez la liste des Habit box sur agglopolys.fr



Réduisons nos déchets !

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Aussi, pour réduire le poids et la nocivité de nos poubelles, repensons nos comportements et nos pratiques de consommation. Par exemple :

• Je fais du compost !

Prêt de 30% des ordures ménagères sont composées de déchets biodégradables : épluchures, restes de repas d'origine végétale, tontes, feuilles et fleurs mortes, petits branchages...

Le compostage permet de valoriser à domicile ces déchets de cuisine et de jardin par la production de compost, un engrais naturel et gratuit !

Renseignements et commande de composteur auprès du syndicat de traitement Val-Eco : valeco41.fr ou 02 54 74 62 53.



• Je limite les emballages !

Pour les produits nettoyants, j'opte pour les éco-recharges ou les concentrés.

J'évite les portions individuelles, je préfère les conditionnements grands formats plutôt que les petits ou encore les produits en vrac ou à la coupe plutôt que les produits en barquettes filmées !

Enfin, je bois l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille !



Le saviez-vous ?

Les artisans et commerçants s'engagent aussi dans la réduction de leurs déchets !

Une centaine de professionnels des métiers de l'alimentaire (boulangers, charcutiers, restaurateurs, traiteurs...) ont mis en œuvre des actions concrètes pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation font désormais parties de leur pratiques quotidiennes !

Consultez la liste des professionnels labellisés Ecodéfis sur agglopolys.fr



Pour toute question :

agglopolys.fr (rubrique infos pratiques/collecte des déchets).
Tél. 02 54 58 57 57.

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !

Rechercher un animal

Si vous avez perdu votre animal, il se trouve peut-être déjà à la fourrière sans avoir pu être identifié, faute de tatouage ou de puce électronique. Contactez alors la société SACPA au 02 54 74 16 73 en décrivant l'animal (race, sexe, âge, tatouage, puce, etc.) et en mentionnant l'endroit précis, ainsi que la date et l'heure où il a été perdu. N'oubliez pas de laisser vos coordonnées afin que l'on puisse vous recontacter !

Récupérer son animal

Contactez la fourrière animale pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi (9h-10h30 / 16h30-18h) ou le samedi (9h-10h30). Une pièce d'identité et le certificat d'identification de l'animal vous seront demandés et vous devrez vous acquitter de certains frais pour récupérer votre animal.

Signaler un animal errant

Contactez Agglopolys au 02 54 90 35 35 (du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 17h). En dehors de ces horaires, adressez-vous à la police ou à la gendarmerie de votre secteur.

Les animaux récupérés par la fourrière :

- chiens en divagation,
- chats errants blessés
- nouveaux animaux de compagnie (NAC) et autres, après avis d'Agglopolys,
- cadavres d'animaux (chien, chat, gibier < 40kg).

Tarifs (2018)

- Capture et conduite de l'animal à la fourrière : 48,50 € (frais doublés dès la 2^e capture/animal récidiviste)
- Garde en fourrière : 24,25 € par jour
- Identification éventuelle : 55,85 €
- Frais de vétérinaire éventuels (soins, etc.)
-

Contact : Agglopolys - Service Santé Sécurité Accessibilité
Hôtel d'agglomération - 1 rue Honoré de Balzac à Blois
Tél. 02 54 90 35 35.



ADRESSE DE LA FOURRIÈRE

Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h
Samedi : 9h-10h30

LES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS : UN ACCÈS GRATUIT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la médiathèque Maurice-Genevoix, à Blois, ainsi que la médiathèque d'Onzain sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Des documents en tous genres

- **Les livres et la presse** : livres, journaux, magazines, BD et mangas, textes enregistrés, livres en gros caractères, méthodes de langue, livres en langues étrangères, partitions, documents patrimoniaux...
- **Le multimédia** : films, liseuses, CD, vinyles, jeux vidéo.
- **Les ressources en ligne** : pour les abonnés, sur le site internet des bibliothèques, livres à télécharger, cinéma (téléchargement ou streaming), Cité de la musique, plateformes d'autoformation et langues.

Des services

- **Internet (wi-fi)** : postes informatiques pour naviguer sur internet, utiliser les logiciels de bureautique ou d'autoformation. Ouvert à tous et gratuit pour les abonnés.
- **Initiations en informatique** : gratuites et ouvertes à tous sur réservation.
- **Ecrivain public** : une aide pour les courriers professionnels, pratiques ou administratifs. Gratuit et sur inscription.
- **Aide aux devoirs** : les mardi et jeudi à la médiathèque Maurice-Genevoix
- **Accueil des groupes et des classes** sur rendez-vous.

24h/24 et 7J/7

- **Sur internet** : interroger le catalogue des bibliothèques, utiliser les ressources en ligne, recevoir des informations personnalisées, connaître les nouveautés, suivre ses emprunts ou réserver des documents sur bibliothèques.agglopolys.fr
- **La boîte à retours** : située à l'extérieur de chaque bibliothèque, cette boîte sécurisée permet de rendre à tout moment les documents empruntés.

Des rencontres et rendez-vous

Pour enfants, jeunes, adultes. Consultez le programme culturel sur place et sur l'agenda du site internet des bibliothèques.

Recevez des informations personnalisées.

Prix Emmanuel-Roblès

Un prix littéraire du premier roman attribué chaque année par 600 lecteurs du territoire.

Les abonnements

S'il n'est pas nécessaire d'être abonné pour bénéficier sur place de l'offre des bibliothèques, il faut l'être pour emprunter des documents chez soi et utiliser les ressources en ligne. L'abonnement pris dans une bibliothèque est valable pour les trois bibliothèques.

Jusqu'à 25 ans, l'abonnement est gratuit.

Abonnement (12 mois) : 15 € - Gratuit*

15 imprimés (livres, presse, partitions) + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo. Ressources numériques en ligne et dans les bibliothèques, accès internet dans les bibliothèques.

Abonnement internet : gratuit

** Moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.*

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès à Blois - Tél. 02 54 56 27 40

Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30

Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h

Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama à Blois - Tél. 02 54 43 31 13.

Lundi : fermeture

Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h

Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

La médiathèque d'Onzain/Agglopolys

3 rue du Vieux Moulin à Onzain - Tél. 02 54 20 78 00

Mercredi et samedi : 9h-12h et 14h-18h

Jeudi : 14h-19h



LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...

Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !

Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant les horaires de fermeture indiqués.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 8h30-13h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 8h30-13h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,90 €
Carte de 10 entrées	25,20 €
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	2,05 €

**Tarifs valables jusqu'au 31 août 2019. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).*

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain
41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30



Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Période estivale
Lundi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h - 19h

Tarifs (jusqu'au 31 août 2019)

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,55 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,30 €

Univers balnéo et aquatique : 14,50 €

Tous les tarifs sont consultables sur agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.

Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Le moment de recueillement peut être personnalisé avec des musiques, textes et photos. Le personnel du crématorium accompagne chaque famille dans sa préparation et son déroulement.

Un salon des retrouvailles permet aux familles qui le souhaitent de partager un moment de convivialité à l'issue du moment de recueillement.

Horaire d'accueil :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr

